Demandeurs Assistant service CNPE, unités EDF hors CNPE, entreprise externe

Mode opératoire : Créer un avis véhicule (AVE)





Demandeur : Créer l'AVE Valideur : Valider / Refuser l'AVE Contrôleur : Contrôler l'AVE Gardien : Gérer les entrées / sorties des véhicules

- Les unités EDF ainsi que les entreprises externes peuvent créer des avis véhicule (AVE) afin de permettre à leurs véhicules de se rendre sur un CNPE.
- Les avis véhicules sont vérifiés et validés par les correspondants techniques des CNPE (cf. mode opératoire « Traiter un avis véhicule »).
- La création d'un avis véhicule s'effectue dans PASS.



L'avis véhicule doit être réalisé dès lors qu'un véhicule doit se rendre sur un site nucléaire. Exemples : livraison de produit ou matériel pour un chantier.

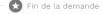
Accéder à la création d'un avis véhicule (AVE)

- Depuis PASS, sélectionner Avis Véhicule dans le bandeau en haut de la page, puis sélectionner Ajouter un avis véhicule .
- La page permettant de renseigner les informations liées à l'avis véhicule s'affiche.

II. Compléter la fiche de création d'un AVE







Le fil d'ariane ci-dessus indique le cheminement des étapes de création de l'AVE.

- La première page comprend les **Informations générales de l'avis véhicule**. Renseigner les informations générales concernant l'avis.
- Renseigner le Responsable du véhicule à l'aide du menu déroulant. Le Responsable du véhicule est l'employeur propriétaire du véhicule. Les choix s'affichant dans le menu déroulant correspondent à vos périmètres PASS.



Le **Valideur** est un agent EDF CNPE et le point d'entrée pour la validation de l'avis. Si son adresse mail est renseignée, il recevra un mail de notification lors de la création de l'avis.

- Renseigner le Service de votre correspondant technique.
- Une fois les Informations générales de l'avis saisies, cliquer sur







entreprise externe

Mode opératoire : Créer un avis véhicule (AVE)





L'ensemble des correspondant technique du Service mentionné dans l'avis ont la possibilité de traiter l'avis véhicule.



Renseigner l'Immatriculation du véhicule puis cliquer sur

Q Rechercher	
--------------	--



Si l'immatriculation du Véhicule est déjà connue, les informations Marque et Type seront préremplies.



Si un véhicule dispose déjà d'un accès véhicule valide pendant la période sur le CNPE renseigné, il n'est pas possible de créer un nouvel avis pour ce véhicule.

Pour créer un nouvel avis pour ce véhicule, deux options sont possibles :

- 1. Supprimer l'avis véhicule existant et en créer un nouveau
- 2. Créer un nouvel avis véhicule à la suite du premier si la durée est supérieure.
- Renseigner les champs suivants en fonction des caractéristiques de votre véhicule.
- afin de créer l'avis véhicule. Cliquer sur
- Un message de confirmation de la création de l'avis s'affiche.

Merci, l'avis AVE-BEL-20230321-00008 a bien été transmis au correspondant technique.





Il est possible de retrouver les avis créés et leurs statuts en cliquant sur Avis Véhicule dans le bandeau en haut de page.

